

68478

Distr.  
LIMITEE

CEA/MULPOC/YAO/CE/XI/6/CI  
13 février 1989

Original : FRANCAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Centre multinational de programmation et  
d'exécution de projets pour l'Afrique  
centrale I (MULPOC, Yaoundé)

Onzièmes réunions du Comité des experts  
et du Conseil des ministres

Malabo (Guinée équatoriale), 1-8 mars 1989

**14** RAPPORT INTERIMAIRE SUR L'ETUDE RELATIVE A L'INCIDENCE  
DES COUTS DE TRANSPORT SUR LES PRIX DES PRODUITS  
IMPORTES PAR LES PAYS ENCLAVES DE LA SOUS-REGION  
DU MULPOC DE YAOUNDE

Au programme de travail du MULPOC de Yaoundé pour la période biennale 1988-1989 a été inscrite une étude intitulée : "Etude relative à l'incidence des coûts de transport sur les prix des produits importés par les pays enclavés de la sous-région". L'intérêt d'une telle étude est évident. Il s'agit :

- de saisir la mesure dans laquelle les coûts de transport contribuent à renchérir les produits importés par les deux pays de la sous-région (la République centrafricaine et le Tchad) qui n'ont pas d'accès à la mer;
- d'identifier les éléments constitutifs de ces coûts sur lesquels les pays de la sous-région peuvent agir pour alléger le poids des frais liés au transport; et
- enfin, sur la base des données réunies, faire des recommandations en vue d'une concertation entre pays enclavés et pays de transit pour tenter de trouver des solutions à certains des problèmes qui auront été identifiés.

Une telle étude, à l'évidence, ne peut être menée qu'à partir de données précises fournies soit par les opérateurs économiques travaillant dans l'importation ou les activités liées au transport (y compris les transitaires), soit par les Etats membres du MULPOC qui détiennent sous une forme ou sous une autre ces données. Faute de ressources pour envoyer une mission de collecte des données à la source, le MULPOC a adressé un questionnaire aux Etats concernés à savoir :

- les pays enclavés : République centrafricaine et Tchad; et
- les pays de transit : Cameroun et Congo.

En fait, il s'est agi de deux questionnaires. Car celui qui a été adressé aux pays de transit a été réaménagé pour tenir compte de leur situation particulière : ils ne pouvaient répondre qu'aux questions relatives aux opérations se déroulant sur leur territoire. En outre, un des pays enclavés, le Tchad, utilise pour ses importations le territoire d'un pays, le Nigéria, situé en dehors de l'aire géographique du MULPOC de Yaoundé; il n'a donc pas été envoyé de questionnaire au Nigéria pour les besoins de l'étude.

Les questionnaires ont été conçus de manière à obtenir des renseignements sur :

- le volume du trafic à l'importation par voie de ravitaillement;
- les frais encourus par l'importateur sur chaque voie;
- les problèmes spécifiques à chaque voie ou communs à toutes;
- les avantages propres à chaque voie;
- les mesures prises, envisagées ou suggérées pour résoudre certains des problèmes rencontrés par les importateurs.

Seuls la République centrafricaine et le Tchad ont répondu au questionnaire qu'ils ont reçu. Les réponses reçues sont extrêmement détaillées et seront très utiles à l'étude; ce dont les deux pays devraient être remerciés. On se prend à

espérer que les réponses des pays de transit fourniront également des indications aussi précieuses.

Les réponses reçues à ce jour 1/ permettent déjà :

- d'établir une comparaison entre les différentes voies de désenclavement;
- d'identifier les principaux problèmes que rencontre l'importateur centrafricain ou tchadien pour ce qui a trait au transport de ses marchandises entre le port africain de débarquement (ou, pour certains produits, du pays producteur voisin) et le point de destination;
- de déterminer les éléments constitutifs du coût de transport sur lesquels une action est souhaitable et, peut-être, possible.

Il serait bon que les réponses reçues soient complétées par celles des pays de transit qui peuvent avancer des propositions utiles aux futures recommandations. Faute de réponses de leur part à une date que le Conseil des ministres du MULPOC pourrait arrêter, l'étude sera néanmoins réalisée sur la base des données présentement disponibles. Elle manquerait alors de précieuses informations. Il est donc lancé un appel aux pays de transit pour qu'ils veuillent bien faire parvenir au MULPOC leurs réponses au questionnaire.

---

1/ La République centrafricaine a répondu point par point au questionnaire qui lui a été adressé. Le Tchad a envoyé une étude faite par un consultant de la CNUCED en mai 1985 et intitulée : "Corridors de désenclavement et transit de marchandises au Tchad". Bien qu'un peu ancienne et n'étant pas spécifiquement orientée vers l'étude des coûts de transport, cette étude fournit des informations directement utilisables pour l'étude du MULPOC.